





## L'Assurance Maladie en ligne

- Renseignez-vous sur vos droits et démarches selon votre situation.
- Informez-vous avec l'annuaire santé sur les tarifs, horaires, spécialités et localisation des médecins et établissements.
- Connectez-vous à votre espace personnel.
- Accédez également à de l'information santé: maux du quotidien, maladies chroniques, pathologies plus lourdes, offres de prévention de l'Assurance Maladie.

Téléchargez gratuitement l'appli ameli





Plus de renseignements au

3646 Service gratuit + prix appel



Crédits photos : © Pexels

Réalisation : Cpam 93 - Service communication - Mars 2023

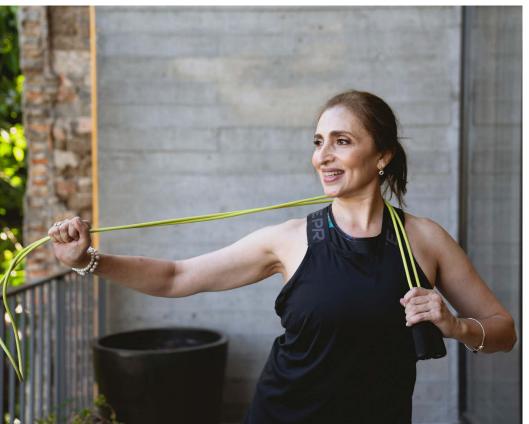
Seine-Saint-Denis

### AIDE FINANCIÈRE

# FINANCEMENT D'UNE ACTIVITÉ SPORTIVE

Atteint(e) d'une affection de longue dyrée, votre médecin traitant vous recommande une activité sportive.

La CPAM 93 vous apporte alors une aide financère.





## **COMMENT ÇA MARCHE?**

L'Assurance Maladie de Seine-Saint-Denis vous aide à financer cette activité en participant à hauteur de 150 € à vos frais d'inscription dans une association ou un club. Toute structure affiliée à une fédération sportive agréée par le ministère chargé des sports. Toute association agréée (sport ou JEP) ET implantée dans un quartier prioritaire de la Politique de la Ville.



Vous souffrez d'une pathologie reconnue en affection de longue durée (ALD) : votre médecin traitant pourra réaliser une prescription médicale de sport, parlez-en avec lui.



Inscrivez-vous à l'activité recommandée par votre médecin et faites tamponner le formulaire par le club sportif.



Complétez le formulaire "PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA PRATIQUE D'UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE" (ci-contre) et joignez la prescription du médecin **et** votre dernier avis d'imposition.



Renvoyez les documents à votre caisse primaire par mail à : aidefinanciere.cpam-seine-saint-denis@assurance-maladie.fr ou par courrier postal :

CPAM de Seine-Saint-Denis Aides Financières CS 60300 93018 BOBIGNY Cedex



Vous percevrez une aide de 150 €\* versée directement sur le compte bancaire enregistré auprès de l'Assurance Maladie.

### PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA PRATIQUE D'UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE

Vous êtes en ALD et votre médecin vous a prescrit la pratique d'une activité physique. Une aide financière, pour couvrir tout ou partie de vos frais d'adhésion à la pratique d'une activité sportive, dans la limite de 150 € par an (de date à date) peut vous être accordée sous condition de ressources : < 20 000 €/an personne seule, 30 000 € pour un couple, ressources majorées de 4 000 € par enfant à charge et dans la limite de votre cotisation annuelle.

#### Liste des documents obligatoires à fournir :

- la prescription médicale
- le dernier avis d'impôt sur le revenu du foyer
- cet imprimé complété et signé par vous-même et le club

#### Envoyer à:

CPAM de Seine-Saint-Denis Aides financières - Sport CS 60300 93018 BOBIGNY Cedex

Je soussigné(e) Mme/M :	cadre de la pratique de l'activité sportive
À compléter par le club sportif :  Nom du Club /structure :  Montant <u>annuel</u> de l'adhésion payée, déd à la structure sportive dans le cadre du dis	luction faite de l'aide de 50 € octroyée spositif Pass'Sport :
>	
Fait à Signature de l'assuré (obligatoire) :	le

Toute fausse déclaration est passible de 5 000€ d'amende (article L114-13 du Code de la Sécurité Sociale).

<sup>\*</sup> Accordée sous condition de ressources : < 20 000 €/an personne seule (30 000 € pour un couple), ressources majorées de 4 000 € par enfant à charge et dans la limite de votre cotisation annuelle